

## Récupération de loyers impayés

 3 h  75,00 €

### Public

Aux agents immobiliers, professionnels du chiffre, juristes, ainsi que toute personne en charge de la gestion immobilière

### Prérequis

Avoir une connaissance de base en immobilier.

#### Les outils de prévention :

- Les clauses à prévoir dans le bail
- Que peut-on demander au locataire ?
- Les garanties complémentaires (garant)

#### La récupération des loyers à l'amiable

- Les signaux d'alerte
- La mise en demeure
- Quels délais fixer ?
- L'intervention d'un tiers (avocat, huissier, société de recouvrement de créance)
- La conciliation devant le Juge de Paix

#### La récupération des loyers par voie judiciaire

- La juridiction compétente
- La requête
- L'audience
- Le jugement
- La signification du jugement
- L'exécution du jugement
- Le cas particulier de l'expulsion
- Les montants échus après le jugement (état des lieux, intérêts de retards...)
- L'appel

#### Questions / Réponses

- Cas pratiques

### Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

75,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 Liège

> Le 11 mars 2025  
18h30 à 21h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Reconnaissance**

Cette formation est agréée par l'ITAA et par l'IPI (en cours d'agrément)

# Récupération de loyers impayés - Le 11 mars 2025, Liège

## Renseignements

04.229.84.20

€ 75,00 € ou 3 Chèques-Formation

 **Dates de formation**  
Le 11 mars 2025

**Horaire**  
18h30 à 21h30

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1  
4000 Liège  
Belgique

[inscription-sainte-beuve@centreifapme.be](mailto:inscription-sainte-beuve@centreifapme.be)

[04/229.84.20](tel:042298420)